

Compte rendu de la séance du 3 février 2022

Le jeudi 3 février 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATTAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Julien CAUX, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU.

Absents excusés : Yann LEFÈVRE, Jérôme SORRE

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2022.01	Convention tripartite entre le SMICTOM du Pays de Fougères, le Groupe Economique Solidaire ARHES de Fougères et la Commune de Villamée
	Solidaire ARHES de Fougères et la Commune de Villamée

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention tripartite entre le SMICTOM du Pays de Fougères, le Groupe Economique Solidaire ARHES de Fougères et la Commune de Villamée dont l'objet est la collecte des papiers assimilés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à renouveler cette convention et à la signer.

N° 2022.02	Approbation du devis de PIC PUB FOUGERES pour acquisition de panneaux publicitaires
------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis de PIC PUB FOUGERES pour l'acquisition de panneaux publicitaires pour la vente des terrains constructibles dans le lotissement. Le tarif pour 2 panneaux 2M x 1,3M + Marquages 2 faces est de 330,00 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à passer la commande.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du devis de la SARL Cheminant concernant l'entretien annuel des pelouses appartenant à la commune pour l'année 2022.

Le montant de ce devis est de 5 446,02 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Madame le Maire fait part au conseil municipal, pour qu'une famille puisse bénéficier de la crèche de Louvigné du Désert il est nécessaire que la Commune réserve une place et s'engage à participer financièrement au reste à charge de la structure au prorata du nombre d'heures effectivement consommées.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une demande d'une famille de Villamée qui souhaite bénéficier d'une place à la crèche de Louvigné du Désert afin de pouvoir faire garder son enfant.

Madame Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite réserver une place et passer une convention avec la Commune de Louvigné du Désert pour que cette famille puisse bénéficier de ce service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis défavorable à cette demande de réservation de place à la crèche de Louvigné du Désert.

N° 2022.05 Demande de subvention DSIL 2022 pour création d'un tiers-lieu à l'ancienne école

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 décembre 2020 concernant le lancement de l'opération de création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de solliciter une subvention au titre du DSIL 2022 pour ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à solliciter cette subvention pour cette opération.

Divers:

- Groupe de travail pour établir un document d'urbanisme : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATTAIS, Thérèse STOHELLOU, Franck LANGLOIS et Julien CAUX. Réunion à prévoir avec M. SORO du SCOT
- Avis ABF pour création tiers-lieu : prescription de menuiserie bois, rappeler ABF pour négocier
- Travaux de voirie chemin à « La Hiaulerie » : à inscrire au budget suivant les devis reçus
- Groupe de travail pour circuits de randonnée sur Villamée : Gilbert BOUFFORT, Thérèse STOHELLOU, Céline BESNARD, Franck LANGLOIS, Yann LEFEVRE. 1ère réunion prévue le mercredi 23 février 2022 à 20 h30 à la mairie
- Logement au-dessus du commerce : revoir les travaux à faire
- Navettes marchés suspendus
- Expérimentation de la désectorisation du transport à la demande du transport à la demande (trajet Villamée vers Fougères) : achat de 20 tickets par la commune